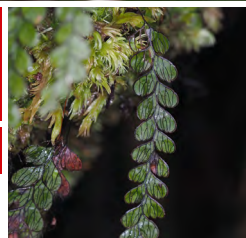


La Liste rouge des espèces menacées en France

Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

1^{er} volet



2024

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Bilan et enjeux de conservation pour la flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

De par son caractère insulaire et sa situation particulière dans le Pacifique Sud, à plus de 1 200 km des côtes australiennes et néo-zélandaises, la Nouvelle-Calédonie abrite une biodiversité originale marquée par un fort taux d'endémisme, atteignant 75 % pour la flore de l'archipel. Ces espèces uniques, qui ne vivent nulle part ailleurs au monde, font de ce territoire un point chaud de la biodiversité mondiale. Elles se trouvent principalement dans les milieux de forêts humides ou de forêts sèches et dans les maquis miniers ou d'altitude.

L'archipel néo-calédonien est formé de trois provinces : la province Nord et la province Sud sur l'île de la Grande Terre et la province des îles Loyauté (Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré) à l'Est. Pour identifier les enjeux de conservation et orienter les priorités d'action, le risque de disparition des plantes du territoire a été évalué dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées. Sur les 1 624 espèces évaluées entre 2014 et 2022, l'analyse montre que 643 sont menacées (40 %) et 221 autres quasi menacées (14 %). C'est donc plus de la moitié des espèces végétales qui pourrait disparaître à terme si les mesures de conservation n'étaient pas suffisantes.

État des lieux

La destruction des habitats naturels et des communautés végétales par les feux de brousse constitue la principale menace pour la flore néo-calédonienne. L'augmentation de la fréquence des feux d'origine humaine, aggravés par les sécheresses, touche directement plus des trois-quarts des espèces évaluées comme menacées. Ces incendies ont conduit le petit arbre *Gessois belema* et l'arbuste *Codia xerophila*, tous deux micro-endémiques, à se trouver classés "En danger critique".

En plus de la destruction directe des pieds et des graines, les feux entraînent une simplification des écosystèmes avec la disparition des essences à croissance lente et la contraction des surfaces forestières.



■ La liane *Oxera brevicalyx*, classée "En danger" © Benoît Henry

À cette menace s'ajoute la pression des activités minières, qui entraînent une destruction directe des habitats, des plantes et du stock de graines du sol par le défrichement de zones pour l'accès aux ressources en minerais, au détriment des espèces inféodées à ces milieux. Les arbustes *Thiollierea lenormandii* et *Virotia angustifolia*, tous deux localisés sur un seul massif et classés "En danger", sont de bons exemples de plantes menacées par l'exploitation minière.

Parmi les espèces indigènes évaluées, près de la moitié sont menacées par au moins une espèce exotique envahissante. En premier lieu, les cerfs rusa exercent une forte pression en



■ Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

consommant les pieds ou les graines de nombreux végétaux, entravant la régénération des forêts de basse altitude et des espèces qui les composent. Avec la présence également de rats, de lapins, de chèvres ou encore de cochons introduits, des arbustes comme *Pittosporum taianum* ou la fougère *Ptisana rolandi* se trouvent désormais proches de l'extinction et classés "En danger critique". Les plantes exotiques exercent quant à elles dans certaines zones une pression de compétition pour l'accès aux ressources en eau, à la lumière, aux minéraux ou à l'espace, qui contribue par exemple au classement "En danger critique" de l'arbuste *Cyrtandra marensis*, endémique des îles Loyauté. Des champignons introduits peuvent également devenir des pathogènes. C'est le cas d'*Austropuccinia psidii*, agent responsable de la rouille des Myrtacées, qui tue les fleurs nécessaires à la reproduction et déforme les feuilles par la présence de ses spores au point d'entraîner la mort des arbres touchés. Ce champignon représente depuis peu une menace supplémentaire pour *Tristaniopsis polyandra*, un arbuste "En danger critique".

Plus localement, l'urbanisation, les aménagements touristiques, les aménagements hydrauliques comme les barrages, ou encore la conversion des terres pour l'agriculture, peuvent être une source de destruction des espèces et de leurs habitats.

Enfin, le changement climatique, en favorisant l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, accentue l'impact croissant des feux de brousse et modifie défavorablement les conditions environnementales des espèces de climat frais et humide ou d'altitude. C'est par exemple le cas de l'orchidée micro-endémique *Megastylis paradoxa*, qui ne vit qu'au-delà de 1 300 m et se trouve classée "Vulnérable".



■ Carte de l'archipel néo-calédonien

Malgré l'existence de mesures de préservation et de programmes de conservation, les résultats de l'état des lieux montrent que les besoins de protection restent encore grands pour les espèces végétales néo-calédoniennes. Pour ne pas voir disparaître des espèces remarquables et souvent uniques au monde, un renforcement des mesures et le déploiement de nouvelles actions apparaissent indispensables. Les résultats de la Liste rouge contribuent dès à présent à identifier les priorités et à orienter les stratégies d'action pour assurer la préservation de cette flore exceptionnelle.



Sommet du Mont Humboldt © Benoit Henry

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Démarche d'évaluation

Les analyses ont été coordonnées par l'association Endemia qui anime depuis 2014 l'autorité Liste rouge "Flore de Nouvelle-Calédonie". Reconnue compétente et accréditée par la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN pour évaluer le risque d'extinction de la flore calédonienne, l'association gère une base de données d'environ 100 000 occurrences, compilées auprès de nombreux partenaires (organismes de recherche, sociétés minières, collectivités, bureaux d'études...). Toutes ces données ont été consolidées pour servir de bases aux évaluations.

À ce jour, un réseau regroupant près de 90 experts contribue à ces travaux, dont 62 botanistes (scientifiques, indépendants, naturalistes passionnés, agents provinciaux...) qui ont directement participé aux ateliers de validation collégiale pour évaluer le risque de disparition pesant sur les espèces de plantes vasculaires et déterminer leur catégorie de menace selon la méthodologie de l'UICN. Au total, ce sont déjà plus de 1 600 espèces qui ont été examinées en 10 ans au cours de 72 réunions.

En parallèle, les travaux menés avec les experts continuent sur d'autres groupes d'espèces pour poursuivre petit à petit le travail d'évaluation de la flore en assurant une bonne cohérence d'ensemble des résultats.

Après avoir été d'abord inclus dans la base de données de la Liste rouge mondiale, les résultats intègrent maintenant ceux de la Liste rouge nationale, pilotée par le Comité français de l'UICN et l'unité PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD).

Au total, sur plus de 4 400 espèces natives de la flore vasculaire néo-calédonienne, 1 624 espèces ont été évaluées entre 2014 et 2022 en vue de leur intégration dans la Liste rouge mondiale.

La Liste rouge des espèces menacées en France

Direction

Sébastien Moncorps (directeur du Comité français de l'UICN), Laurent Poncet et Julien Tourout (directeurs de PatriNat)

Coordination

Guillaume Gigot (PatriNat), Florian Kirchner (UICN Comité français)

Mise en œuvre

Lena Baraud (UICN Comité français), Arzhvaël Jeuset (PatriNat), Claire Régnier (PatriNat), Simon Véron (UICN Comité français)

Chapitre Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

Coordination

Aurélie Fourdrain (Endemia), Shankar Meyer (Endemia), Vincent Tanguy (Endemia)

Compilation des données et pré-évaluations

Stéphanie Chanfreau (Endemia), Jonathan Maura (Endemia), Shankar Meyer (Endemia), Vincent Tanguy (Endemia), Gendrilla Warimavute (Endemia)

Experts impliqués dans les évaluations et la réalisation de ce document

Rémy Amice (indépendant), David Bruy (IRD), Hélène Cazé (indépendante), Dominique Garnier (Province Sud DENV), Benoît Henry (indépendant), Guillaume Lannuzel (ecolink), Christian Laudereau (indépendant), Jérôme Munzinger (IRD), Yohan Pillon (IRD), Hervé Vandrot (indépendant)

Évaluateurs Liste rouge

Aurélie Fourdrain (Endemia), Jonathan Maura (Endemia), Shankar Meyer (Endemia), Vincent Tanguy (Endemia), Gendrilla Warimavute (Endemia)

Remerciements

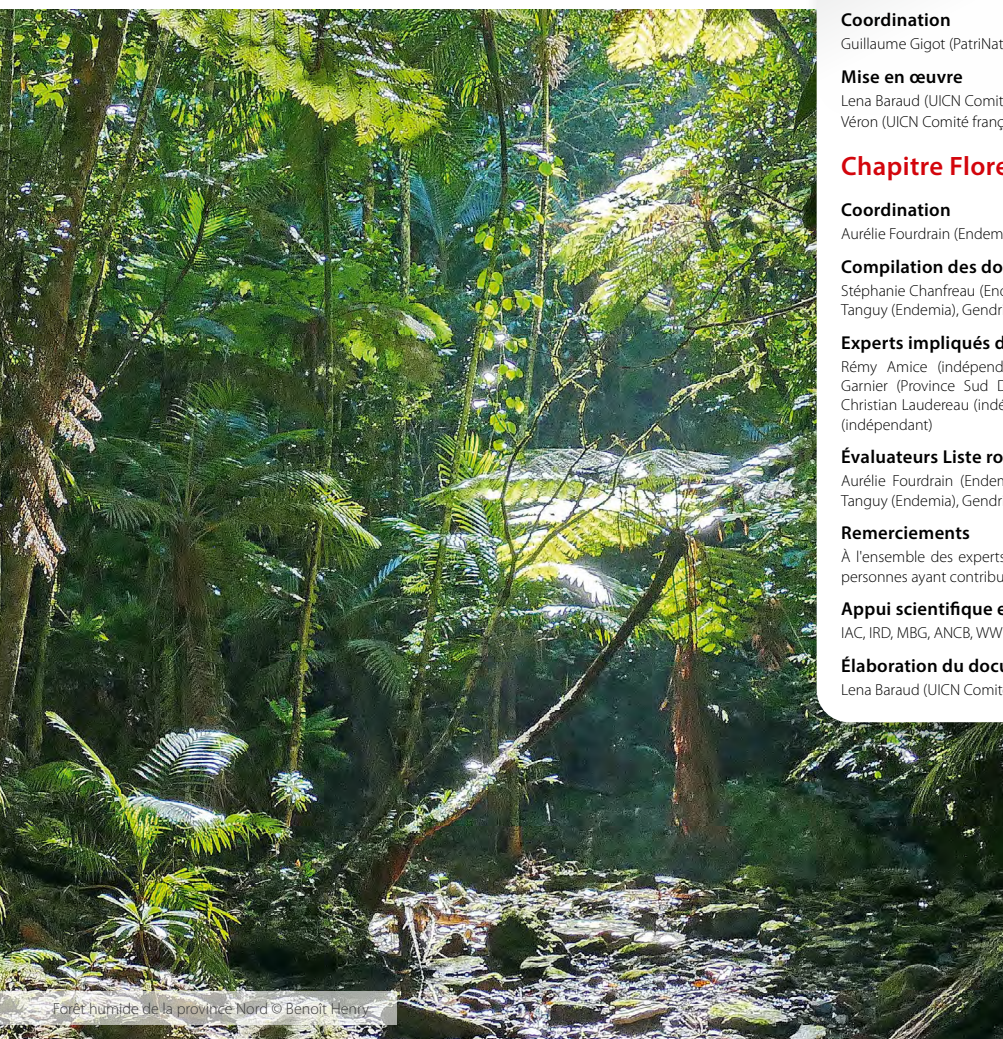
À l'ensemble des experts ayant contribué aux ateliers d'évaluation, ainsi qu'à l'ensemble des personnes ayant contribué aux différentes étapes de collecte et de validation des données.

Appui scientifique et technique

IAC, IRD, MBG, ANCB, WWF, CI, Noé, Société Le Nickel, Koniambo Nickel SAS, Prony Resources

Élaboration du document

Lena Baraud (UICN Comité français)



Forêt humide de la province Nord © Benoît Henry

■ Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

Résultats

Entre 2014 et 2022, 1 624 espèces, 16 sous-espèces et 35 variétés de plantes vasculaires de Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'une évaluation globale publiée dans la Liste rouge mondiale pour les espèces endémiques et d'une évaluation locale pour les autres. Les résultats synthétiques sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-après.

Nombre d'espèces, sous-espèces et variétés classées menacées

| Rang taxonomique | Nb total de taxons évalués | Nb total de taxons menacés | Nb de taxons endémiques de Nouvelle-Calédonie | Nb de taxons endémiques menacés |
|------------------|----------------------------|----------------------------|---|---------------------------------|
| Espèces | 1624 | 643 | 1347 | 597 |
| Sous-espèces | 16 | 6 | 16 | 6 |
| Variétés | 35 | 26 | 30 | 25 |

Nombre d'espèces, sous-espèces et variétés évaluées par catégorie

| Rang taxonomique | Nb total de taxons évalués | | | | | | | Total |
|-------------------------|---------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|----|-------|
| | EX | CR | EN | VU | NT | LC | DD | |
| Espèces | 1 | 148 | 280 | 215 | 221 | 675 | 84 | 1 624 |
| Sous-espèces | 0 | 1 | 3 | 2 | 2 | 6 | 2 | 16 |
| Variétés | 0 | 6 | 14 | 6 | 2 | 5 | 2 | 35 |
| | Nb de taxons endémiques évalués | | | | | | | |
| Espèces endémiques | 1 | 142 | 260 | 195 | 196 | 498 | 55 | 1 347 |
| Sous-espèces endémiques | 0 | 1 | 3 | 2 | 2 | 6 | 2 | 16 |
| Variétés endémiques | 0 | 5 | 14 | 6 | 1 | 4 | 0 | 30 |

Légende

■ EX : Éteint au niveau mondial

■ CR : En danger critique

■ EN : En danger

■ VU : Vulnérable

■ NT : Quasi menacée

■ LC : Préoccupation mineure

■ DD : Données insuffisantes

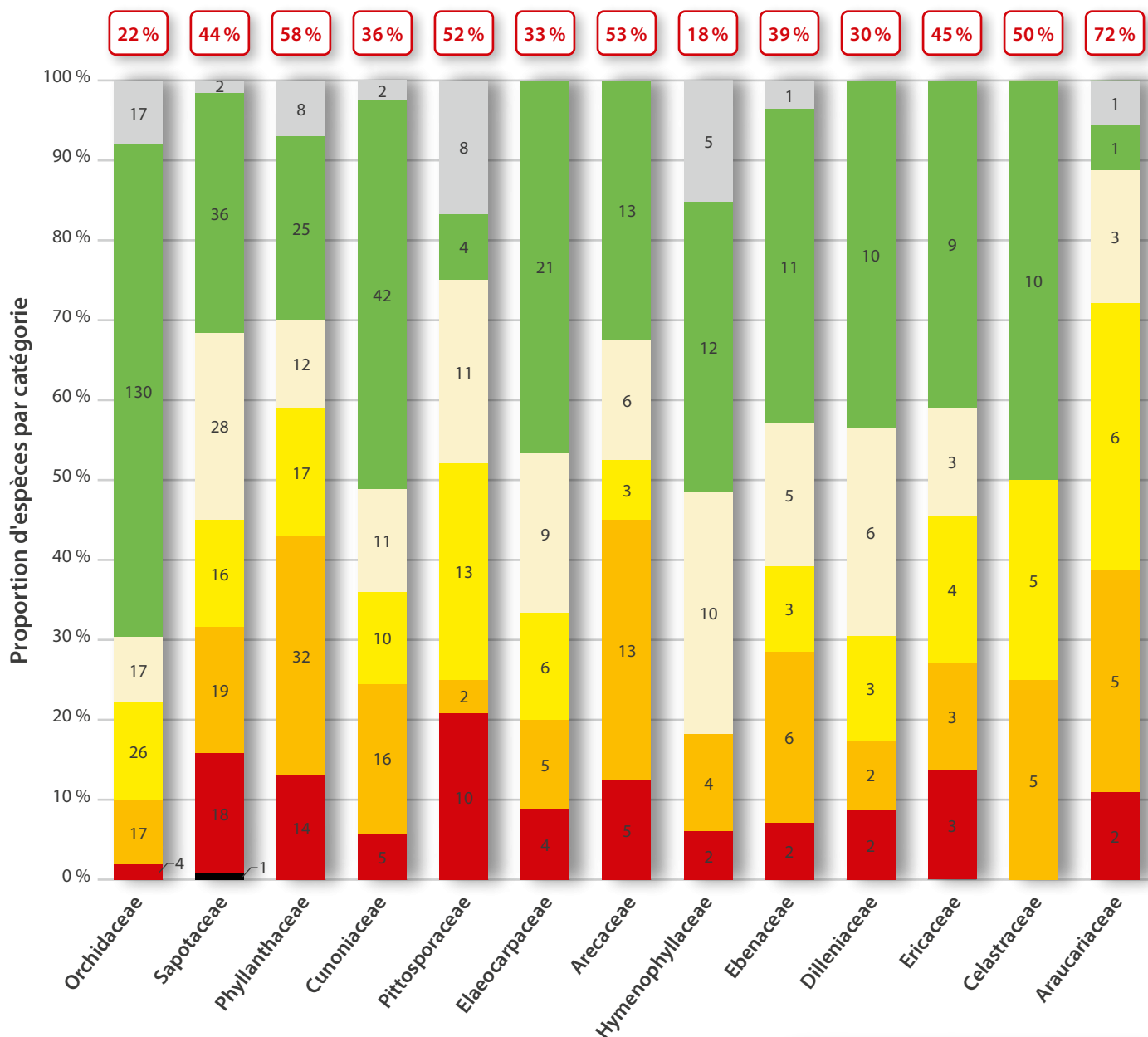


Mines de nickel au Col de Poro © Benoit Henry

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Répartition des espèces évaluées entre 2014 et 2022 pour une sélection de familles en fonction des catégories de la Liste rouge

(présentation des familles par ordre d'importance selon le nombre d'espèces, indiqué dans les barres par catégorie ; pourcentage d'espèces menacées encadré en rouge)



Légende

- EX : Éteinte au niveau mondial
- CR : En danger critique
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- DD : Données insuffisantes

Résultats disponibles sur :



www.iucn.fr/liste-rouge-france



<http://inpn.mnhn.fr>



<https://endemia.nc>

■ Quelques exemples

Saribus jeanneneyi

CR



© Benoît Henry

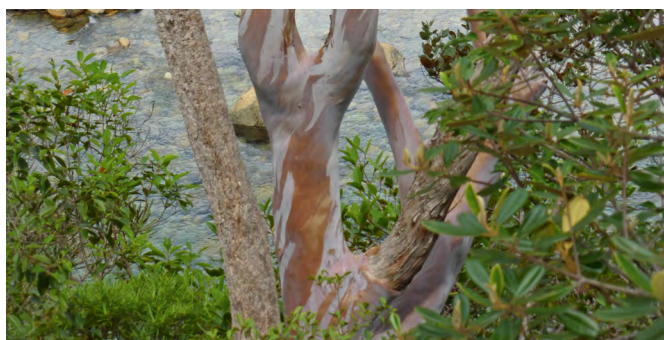
Ce palmier, d'une dizaine de mètres de hauteur, est présent sur des pentes rocheuses dans l'extrême sud de la Grande Terre, à environ 200 m d'altitude. Il est le seul à présenter des feuilles palmées parmi la quarantaine d'espèces de palmiers endémiques en Nouvelle-Calédonie.

Il a été considéré comme disparu après une récolte intensive pour son cœur comestible dans les années 1880 par les détenus du pénitencier de Prony. Malgré d'importantes prospections, un seul individu mature et fructifère a été redécouvert en 1980 au sein d'une réserve spéciale de flore, devenue réserve naturelle depuis, dont les graines ont été dérobées à plusieurs reprises par des collectionneurs.

Des programmes de conservation ont été mis en place *in* et *ex situ*, dont un par la province Sud qui a permis de réintroduire plusieurs dizaines de juvéniles dans le Parc provincial de la Rivière bleue. Néanmoins, il reste menacé par les rats et les cochons qui détruisent ses graines et son habitat. La présence récente du scarabée du cocotier, menaçant déjà d'autres espèces endémiques, pourrait constituer une nouvelle menace devant être surveillée.

Tristaniopsis polyandra

CR



© Guillaume Lannuzel

Cet arbuste ou petit arbre de la famille des Myrtacées (myrtes, eucalyptus, goyaviers) peut mesurer jusqu'à 10 m et possède, à l'instar de certains eucalyptus, une écorce aux couleurs blanche, rouge ou pourpre. Présent dans les maquis arbustifs et forêts mésophiles de basse altitude, en dessous de 200 m d'altitude, il a été classé "En danger critique" car on ne le trouve que dans deux branches de la vallée de la Dumbéa, au sud de la Grande Terre.

Menacé par les feux, il est aussi touché plus récemment par la rouille des Myrtacées. Ce champignon pathogène a été observé pour la 1^{ère} fois en Nouvelle-Calédonie en 2013, mais est maintenant signalé sur plus de 60 espèces, aussi bien *in situ* qu'en pépinière. Si elle ne peut pas tuer à priori un individu mature, la rouille est en revanche responsable de la mort de juvéniles et de la perte d'un grand nombre de fleurs empêchant ainsi la reproduction et hypothéquant la survie à long terme de l'espèce. Un programme de conservation a permis la réintroduction d'environ 50 individus en milieu naturel à ce jour. Ce programme, actuellement à l'arrêt, devrait être relancé afin d'assurer la pérennité de cette espèce emblématique du Parc provincial de la Dumbéa.

Megastylis paradoxa

VU

Orchidée endémique, voire micro-endémique des Monts Humboldt et Kouakoué, distants de 12 km, elle pousse à plus de 1 300 m d'altitude. Dans un maquis herbacée parsemé de blocs rocheux de péridotites, elle se distingue par une inflorescence pouvant atteindre jusqu'à 1 m de haut, des fleurs d'un jaune doré et des feuilles dentelées de noir.



© Christian Laudereau

Classée "Vulnérable" elle est principalement menacée par les animaux sauvages, tels que les cerfs et les cochons, ainsi que par les mauvaises conditions climatiques récurrentes, comme les sécheresses. Même si elle ne fait pas encore à ce jour l'objet de mesure conservatoire, sa présence dans la Réserve naturelle du Humboldt et la Réserve naturelle du Kouakoué en province Sud peut permettre d'étudier cette espèce.

■ Quelques exemples

Pittosporum tanianum

CR

Endémique de l'île de Leprédour dans la baie aride de Saint Vincent, cette espèce de forêt sèche a été déclarée éteinte en 1997 suite à la disparition de tous les individus connus jusqu'alors. En a découlé une prise de conscience collective et la création du Programme de conservation des forêts sèches. En 2002, trois individus de l'espèce ont été retrouvés grâce aux recherches d'un botaniste de la province Sud. L'Institut agronomique néo-calédonien a en parallèle réussi à produire quelques plants en semant un vieux lot de graines, conduisant en 2007 à la plantation d'une centaine de ces plants à titre conservatoire au Parc zoologique et forestier de Nouméa et sur Leprédour.



© Benoît Henry

Malheureusement la population naturelle, classée "En danger critique", ne compte en 2017 plus qu'un seul adulte femelle en vie et quelques jeunes plants fortement dégradés par la présence de lapins, de cerfs et de rats qui les mangent et érodent leurs sols. Bien que classée en réserve naturelle et sous gestion de la province Sud, l'île reste envahie par ces espèces exotiques, introduites délibérément par le passé pour la chasse ou traversant le chenal depuis la Grande Terre.

Canacomyrica monticola

NT

Cette espèce est l'unique représentante d'un genre endémique au sein de la petite famille des Myricacées, comportant seulement trois genres à l'échelle mondiale. Le genre *Canacomyrica* se distingue même nettement des deux autres par sa structure florale. À ce jour, aucune autre espèce de cette famille n'a été observée dans le Pacifique.

Arbuste de forêt primaire sur substrat ultrabasique, *Canacomyrica monticola* est restreint au sud de la Grande Terre, avec une extension le long de la côte Est jusqu'à la commune de Thio. Bien qu'assez largement réparti, il peut toutefois être menacé par l'exploitation minière du grand massif Sud

et les feux de brousse, ainsi que potentiellement par un projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Ouinné, le conduisant à être classé "Quasi menacé". Espèce à forte valeur phylogénétique, elle fait l'objet d'un projet de conservation *ex situ* par une compagnie minière.



© Christian Laudereau

Codia xerophila

CR

Dans la famille très diversifiée en Nouvelle-Calédonie des Cunoniacées, il s'agit de la seule espèce qui ne se rencontre qu'en forêt sèche. Découverte après une baignade dominicale au début de l'année 2014, elle fut décrite et publiée la même année. Cet arbuste n'est connu que d'une petite butte en bord de mer à Nouré, à la limite entre les communes de Dumbéa et Païta, à quelques dizaines de kilomètres seulement de Nouméa. Cette espèce est menacée par les feux de brousse et quelques aménagements du littoral, tel qu'un projet de marina, qui ont déjà conduit ces dernières années à des défrichements entraînant la destruction de plusieurs individus.

Un programme sur la conservation de cette espèce, mené par la province Sud entre 2021 et 2023, a montré, suite à divers essais, qu'elle se multiplie facilement par semis. Quelques individus issus de ce programme ont donc été confiés au WWF pour un essai de plantation *ex situ* au Ouen Toro, une aire protégée située sur la colline dominant le sud de Nouméa.



© Benoît Henry

■ Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie

Ptisana rolandiprincipis

CR



© Benoît Henry

Contrairement aux deux autres espèces du genre *Ptisana* qui sont largement répandues en Nouvelle-Calédonie et peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur, cette fougère micro-endémique de très petite taille est présente uniquement au Plateau de Dogny dans le centre de la Grande Terre. Avec ses frondes de seulement 20-30 cm, elle y occupe un habitat restreint aux berges de certains ruisseaux d'altitude.

Cette espèce rare est classée "En danger critique" d'extinction du fait de sa petite population très localisée. Elle est essentiellement menacée par la dégradation de son milieu par les cerfs et les cochons introduits, les défrichements pour l'entretien des sentiers et la surfréquentation touristique. À ce jour, aucune mesure de conservation spécifique ou de protection de son site n'a encore été entreprise.

Thiollierea lenormandii

EN



© Vincent Dumontet

Avec plus de 220 taxons, la famille des Rubiacées (caféier et apparentés) est la deuxième plus grande famille de plantes à fleurs en Nouvelle-Calédonie. Elle contient trois genres endémiques, dont celui auquel appartient cette espèce. Poussant jusqu'à 500 m d'altitude, cet arbuste aux inflorescences pendantes porte des fleurs en cloche rouge vif à l'extérieur et jaune vif à l'intérieur.

Comme c'est fréquemment le cas dans le genre *Thiollierea*, elle ne se trouve que sur un seul massif minier du nord-ouest de la Grande Terre : le massif du Koniambo, dont l'exploitation minière menace ses habitats. Ces montagnes isolées au milieu des plaines sèches sont comme des îlots, où des espèces distinctes sont apparues au fil du temps. La conservation *ex situ* reste encore difficile pour ce genre dont la culture en pépinière n'est pour l'instant pas maîtrisée.

Geissois belema

CR



© Laure Barrabé

Dans l'archipel des Bélep situé au nord de la Grande Terre, ce petit arbre aux belles inflorescences rouges n'est connu que de l'île Art. Probablement pollinisé par des oiseaux et des chauves-souris, cet arbre a été observé en lisière de forêt basse sur les terrains miniers du plateau nord de l'île.

Son nom, "Belema", désigne les habitants des Bélep ainsi que la barge qui relie ces îles à la Grande Terre.

Les feux qui sévissent régulièrement sur cette île où la forêt ne couvre déjà plus que 13% des terres, représentent la menace la plus sérieuse pour cette espèce "En danger critique" d'extinction.

■ Quelques exemples

Araucaria humboldtensis

EN

Ce conifère fait partie des quatorze espèces d'araucarias endémiques de Nouvelle-Calédonie parmi les vingt que compte ce genre dans le monde. Son aire de répartition est limitée au Sud, essentiellement sur les massifs du Kouakoué, du mont Humboldt et de la Montagne des sources, lesquels sont classés en réserve naturelle.

Cet arbre qui n'excède pas 20 m de haut, vit plutôt en peuplement entre 800 et 1 500 m d'altitude dans des secteurs où la pluviométrie dépasse 1 550 mm/an. Formant une strate supérieure claire au-dessus de forêts basses ou de maquis d'altitude, il croît sur des sols rocheux ultrabasiques, des crêtes sommitales ou dans des pentes et éboulis escarpés difficiles d'accès. Sa cime aux branches groupées dans le tiers supérieur lui donne une allure de candélabre.



© Benoît Henry

Suite à un déclin global de ses populations face à la dégradation de son habitat et à la menace des feux de forêts, l'espèce est aujourd'hui classée "En danger". Des symptômes de dépérissement ont également été observés sur de nombreux individus, probablement dus à un pathogène fongique, qui ont contribué à son classement, bien qu'elle se trouve pour l'essentiel au sein d'aires protégées.

Virotia angustifolia

EN

Ce grand arbuste n'est connu que du nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, sur le massif de Tiébaghi, activement exploité pour son sous-sol riche en nickel. C'est un proche parent de la noix de Macadamia, genre dans lequel cette espèce fut d'abord décrite. Elle présente deux caractéristiques rares à l'échelle du globe mais communes dans la flore de Nouvelle-Calédonie. Cette espèce est monocaule, son tronc ne se ramifie généralement pas et porte directement les feuilles et les inflorescences roses. C'est aussi une espèce hyper-accumulatrice de manganèse, ce métal pouvant représenter jusqu'à 1 % du poids sec de ses feuilles.



© Hélène Cazé

Malgré la plantation de quelques individus à titre conservatoire dans le vieux village de Tiébaghi, l'exploitation minière risque d'entraîner un épuisement de la nappe phréatique au cours des 25 prochaines années et ainsi conduire à la disparition en milieu naturel de cette espèce déjà classée "En danger".

Cyrtandra mareensis

CR

Unique représentante en Nouvelle-Calédonie du genre *Cyrtandra*, pourtant très répandue dans le Pacifique, c'est l'une des espèces endémiques les plus rares des îles Loyauté. On la trouve seulement sur des falaises calcaires exposées aux embruns des îles de Lifou et Maré.

Sévèrement fragmentée par l'éloignement de ces îles, elle est principalement menacée par les espèces exotiques envahissantes, la conduisant à être classée "En danger critique". En plus de la pression d'herbivorie exercée par les chèvres, les plantes exotiques rentrent directement en compétition avec elle pour les ressources et l'espace. Ces dernières représentent une menace d'autant plus importante aux îles Loyauté où les sols formés de calcaires coralliens sont plus favorables à leur implantation que les sols riches en métaux de la Grande Terre. Il semble que des travaux de culture et de multiplication aient été initiés pour assurer sa conservation.



© Jérôme Munzinger

■ Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie



■ Sommet du Mont Humboldt, habitat de plusieurs espèces menacées ou quasi menacées, comme les arbustes *Libocedrus chevalieri*, *Metrosideros tetrasticha* et *Cunonia bullata* © Benoît Henry

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

Espèces menacées de disparition en Nouvelle-Calédonie

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Tendance d'évolution des populations

↗ : En augmentation

↘ : En diminution

→ : Stable

? : Inconnue

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de Nouvelle-Calédonie est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

La Liste rouge des espèces menacées en France

Établie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de 300 experts répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit plus de 100 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Centre d'expertise et de données, l'unité PatriNat assure des missions d'appui aux politiques publiques et de gestion des connaissances sur la biodiversité et la géodiversité pour ses tutelles, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

PatriNat développe des programmes d'inventaire et de suivi et organise le système d'information public sur la biodiversité, dont le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Elle s'appuie sur les données et l'expertise pour produire des synthèses et des références, comme les Listes rouges en France.

www.patrinat.fr

Chapitre Flore vasculaire de Nouvelle-Calédonie coordonné par :



Endemia est une association dont l'objectif est de contribuer à la connaissance, la promotion et la valorisation de la biodiversité native de Nouvelle-Calédonie. Elle anime un portail internet enrichi et utilisé par tous, naturalistes passionnés et communauté scientifique, à l'aide de ses 90 adhérents et 300 contributeurs. Soutenue par les collectivités locales (provinces Nord et Sud notamment) et l'État (DAFE), Endemia constitue une référence incontournable sur la flore, la faune et la fonge du territoire.

Depuis 2014, elle agit également en tant qu'autorité locale de la Liste rouge mondiale au sein de la Commission de sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN pour la flore calédonienne.

www.endemia.nc

Avec le soutien de :

